

Master 2 Professions judiciaires

Responsable pédagogique : Yves-Marie Serinet

Nom - Prénom N° Étudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Choix	ECTS	CM	Évaluations		Seuil de compensation
				Session 1	Session 2	
BCC1. Comprendre les principes de la justice de l'État		14	70			10/20
Principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement de la Justice		5	20	ET	ET	7/20
Principes fondamentaux de la procédure		5	30	ET	ET	7/20
Séminaires de pratique procédurale		4	20	ET (*)		7/20
BCC2. Se spécialiser dans les différents contentieux		16	80			10/20
Procédure pénale		4	20	ECI		7/20
Procédure administrative		4	20	ECI		7/20
Procédures collectives		4	20	ECI		7/20
Procédures civiles d'exécution		4	20	ECI		7/20
BCC3. Concevoir les modèles de la justice hors l'État		16	80			10/20
Modèle international et européen du procès		4	20	ET	ET	7/20
Modes alternatifs de règlement des conflits		4	20	ET	ET	7/20
Contentieux international et européen des affaires		4	20	ECI		7/20
Arbitrage international		4	20	ECI		7/20
BCC4. Maîtriser les savoirs fondamentaux et les parcours professionnels		14	60			10/20
Droit des obligations approfondi		3	30	ECI		7/20
UE libre **		3		VSN	VSN	7/20
Langue (anglais privilégié) : Anglais ☐ Espagnol ☐ Allemand ☐		3	30	ECI		7/20
1 UE au choix :						
Mémoire (Parcours recherche)	☐	5		Mémoire/ Soutenance	Mémoire/ Soutenance	10/20
Stage de 2 mois minimum (Parcours professionnel)	☐	5		Rapport/ Soutenance	Rapport/ Soutenance	10/20
Total annuel		60	290			

(*) L'examen prend la forme d'un QCM portant sur les différents thèmes des interventions réalisées en séminaire.

(**) UE libre : Développement soutenable, Entrepreneuriat, Internationalisation (EUGLOH), Engagement étudiant (SPOC, MOOC...)

Modalités de contrôle des connaissances

ET : Évaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2

ECI : Évaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.

VSN : Validation sans note, le résultat est « admis » ou « défaillant ».

BCC : Bloc de compétences et connaissances

Master 2 Professions judiciaires

Responsable pédagogique : Yves-Marie Serinet

Conditions de validation de l'année de Master 2 :

- Les 4 BCC doivent être validés (moyenne égale ou supérieure à 10/20 et résultat « Admis »), sans compensation entre eux ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque BCC ;
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables, ni compensantes ;
- Les UE évaluées en VSN doivent avoir le résultat « Admis », faute de quoi le BCC ne sera pas validé.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site.

Date et signature de l'étudiant